



S'ETABLIR DANS LA PROVINCE CANADIENNE DU NOUVEAU BRUNSWICK



Située sur la côte Est du pays, la province du Nouveau Brunswick s'étend sur 73 500 km² et compte 749968 habitants (estimation au 1 juillet 2006 <http://statcan.ca>). Le Nouveau Brunswick fait partie du Canada atlantique et est limité par l'est des Etats-Unis (l'Etat du Maine), le Québec et la Nouvelle Ecosse.

A partir d'une économie reposant sur les ressources traditionnelles, le Nouveau Brunswick a élargi son assise industrielle en mettant l'accent sur la fabrication, les technologies de l'information et le tourisme.

Par l'entremise du Programme des candidats du Nouveau Brunswick, la province encourage l'immigration des étrangers ayant les compétences et les ressources recherchées.

I LE NOUVEAU BRUNSWICK, UN MILIEU ACCUEILLANT

La population du Nouveau Brunswick mise, entre autres, sur l'éducation supérieure et la formation de la main d'œuvre.

Cette province est l'endroit où le coût de la vie est le moins élevé au Canada. Le coût du logement y est également peu élevé, l'éducation primaire et secondaire est gratuite, les soins de santé le sont aussi.

I-1 La seule province canadienne officiellement bilingue

C'est en 1969 que le Nouveau Brunswick devient la seule province officiellement bilingue au Canada. Aussi, les parents peuvent choisir l'anglais ou le français pour l'éducation de leurs enfants. Environ 35 % des Neo-Brunswickois ont le français comme langue maternelle.

Le tiers de la main d'œuvre de la province est couramment bilingue.

Parmi les habitants de la province, figurent également des Allemands, des Scandinaves et des Asiatiques. On y trouve même la plus importante colonie danoise d'Amérique du Nord, concentrée dans la petite municipalité de New Denmark.

Le Nouveau Brunswick compte plus de 12 000 Autochtones, pour la plupart des Mi'kmacs et des Malécites.

Les habitants sont regroupés sur une petite portion du territoire, constituée par les littoraux et les vallées des rivières. En effet, 85 % du territoire est couvert de forêts.

La ville la plus importante est Saint John avec ~125 000 habitants, suivie de Moncton avec moitié moins d'habitants et Fredericton, la capitale provinciale.

Moncton est un centre francophone important puisque ces derniers représentent 30,5 % de la population.

La ville est également le siège de l'Université de Moncton, seule université de langue française au Nouveau Brunswick.

I-2 Un excellent système d'éducation

Le Nouveau Brunswick présente un des ratios d'établissement supérieur les plus élevés du Canada : 17 universités et collèges communautaires et plus de 100 maisons de formation privées, soit un établissement d'enseignement supérieur pour plus 6000 habitants.

La province arrive au premier rang du pourcentage d'élèves qui terminent leurs études secondaires soit près de 86 %, et tous les élèves doivent posséder des connaissances informatiques avant la fin de leurs études.

Le programme d'éducation qui enseigne la dynamique de vie et la préparation au marché du travail en plus des matières traditionnelles (lecture, écriture, mathématiques) améliore le système d'éducation et assure la compétence des Néo-Brunswickois pour les emplois de l'avenir.

Trois universités offrent de la formation en anglais et une en français. Les universités de la province qui sont parmi les meilleures et les moins chères du pays, sont reconnues à

l'échelle internationale pour leurs compétences dans les domaines du génie, de la foresterie, des soins infirmiers, de la haute technologie, du droit et du travail social. Le résultat de ce solide système d'éducation axé sur l'industrie est l'une des ressources les plus importantes du Nouveau Brunswick.

I-3 Fiscalité locale

Barème fédéral

Les taux progressifs suivants s'appliquent au fédéral pour 2006 :

15.25 %	sur la première tranche de revenu imposable de 36 378 \$CAN
22 %	sur la tranche suivante de 36 378 \$CAN de revenu imposable;
26 %	sur la tranche suivante de 45 529 \$CAN de revenu imposable;
29 %	sur la portion de revenu imposable qui excède 118 285 \$CAN.

Barème provincial

Nouveau Brunswick	pourcentage de l'impôt fédéral
	9,68 % des premiers 33 450 \$can de revenu imposable
	+14,82 % des 33 452 \$can suivants
	+16,52 % des 41 866 \$can suivants
	+17,84 % de l'excédent de 108 768 \$can

Les sites suivants donnent des informations sur l'imposition des résidents et immigrants au Canada :

<http://www.cra-arc.gc.ca/menu-f.html>

<http://www.cra-arc.gc.ca/tax/individuals/faq/taxrates-f.html>

Le Nouveau Brunswick offre aux entreprises des mesures incitatives et des formules financières attrayantes comme des crédits d'impôt, des prêts ou des fonds de démarrage.

Le Programme d'aide financière à l'industrie offre un soutien financier aux entreprises qui démarrent ou aux entreprises déjà existantes dans les secteurs manufacturiers, de la fabrication, de certains services commerciaux et touristiques et de l'information.

Le Programme d'aide technique permet aux entreprises d'améliorer leur efficacité sur le plan technologique sur le plan opérationnel.

Les services et programmes d'aide au commerce initient les entreprises du Nouveau Brunswick à l'exportation.

II UNE ECONOMIE DYNAMIQUE ET EN CONSTANTE DIVERSIFICATION

Le Nouveau Brunswick est riche en ressources naturelles. Les forêts occupent 85 % de la superficie et l'industrie du bois domine l'économie provinciale.

Les mines offrent aussi des ressources notables, puisque le sous-sol du Nouveau Brunswick fournit argent, bismuth, charbon, cuivre, gaz naturel, or, pétrole, plomb, potasse, tourbe, tungstène, silice, sel et zinc.

La pêche et l'agriculture sont également fort importantes dans la province. On y pêche plus de 50 espèces de poissons et de crustacés ; la ville de Shediac a même été déclarée « capitale mondiale du homard ».

Le Nouveau Brunswick est autosuffisant en fourrage, en production laitière et en volaille.

Le Nouveau Brunswick a mis l'accent sur le développement de nouvelles industries ce qui a entraîné l'établissement de nouvelles entreprises. La technologie de l'information est une industrie en plein essor dans cette province qui se décrit comme la « capitale des centres d'appel en Amérique du Nord », plus d'une cinquantaine d'entreprises qui oeuvrent dans ce domaine s'y étant établies.

Les industries dont le potentiel de croissance est le plus élevé sont :

- La métallurgie
- La construction de machines
- Les plastiques
- Le textile et les vêtements
- La production alimentaire et forestière.

Le Nouveau Brunswick a un taux de chômage de 8.9%.

Environ 85 % des produits exportés du Nouveau Brunswick sont acheminés au marché américain, et environ la moitié de tous les biens et services sont destinés au commerce avec la Nouvelle Angleterre.

Le bois, les produits pétroliers, l'électricité, le homard congelé et la pâte à papier comptent parmi les produits les plus exportés.

III L'IMMIGRATION AU NOUVEAU BRUNSWICK : LE PROGRAMME DES CANDIDATS

Pour stimuler la diversité et les possibilités économiques, la province encourage fortement les demandes d'immigration.

Elle a signé avec le gouvernement du Canada une entente sur les candidats de la province qui permet de faciliter l'immigration des personnes prêtes à apporter leurs compétences et leur expérience en gestion au Nouveau Brunswick.

Le Programme des Candidats s'adresse, dans cette perspective, au candidat qui a une garantie d'emploi, et à celui qui a un plan d'affaires.

Pour être accepté au Programme des candidats de la province en tant que travailleur qualifié, vous devez avoir une offre d'emploi permanent à temps plein d'un employeur néo-brunswickois établi. Cet emploi doit répondre aux normes d'emploi provinciales et comporter des taux de rémunération comparables dans l'industrie. La plupart du temps, les compétences offertes par l'immigrant potentiel ne sont pas disponibles au Nouveau-Brunswick, et l'employeur doit démontrer qu'il a de la difficulté à trouver ces compétences chez la main-d'oeuvre locale.

En tant que demandeur au Programme des candidats de la province, vous vous engagez à vous installer de façon permanente au Nouveau-Brunswick. Vous devez d'ailleurs signer un document attestant votre intention d'y vivre et d'y travailler.

Le processus de candidature : (vous trouverez tous les documents demandés sur le site du Nouveau Brunswick http://www.gnb.ca/immigration/francais/immigration/candidat_emploi.asp)

1. Complétez la [fiche d'autoévaluation](#)
2. Initiez la recherche d'emploi
3. Complétez le formulaire d'Offre d'emploi garanti
Votre employeur doit remplir et remettre le formulaire [Offre d'emploi garanti](#)

4. Présentez une demande d'immigration
[Trousse de demande](#)
5. Avis écrit de la décision finale
Vous recevrez un avis écrit indiquant la décision concernant votre demande au Programme des candidats de la province.

Le fait que le gouvernement du Nouveau-Brunswick vous a accepté comme candidat ne garantit pas que Citoyenneté et Immigration Canada vous délivrera un visa de résidence permanente. C'est le gouvernement du Canada qui prendra la décision finale au sujet de votre demande.

Pour en savoir plus sur l'immigration au Canada, demandez le Guide pour les candidats des provinces de Citoyenneté et Immigration Canada, aussi disponible directement auprès du bureau de visas canadien desservant votre pays.

(<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/guides/FP7.pdf>)

La durée de traitement de la dans le cadre du Programme des candidats de la province est

Demande d'immigration permanente (évaluation provinciale) :	de 4 à 6 mois
---	---------------

Demande d'immigration permanente (évaluation fédérale) :	de 9 à 12 mois, selon le bureau des visas
--	---

Ces délais concernent des dossiers complets et bien préparés. La durée de l'évaluation peut changer.

Pour plus d'informations il convient de consulter les sites

CIC: <http://www.cic.gc.ca/FRANCAIS/index.html>

HRSDC <http://www.rhdsc.gc.ca/fr/accueil.shtml>

IV QUELQUES SITES UTILES SUR LE NOUVEAU BRUNSWICK

Site d'information sur la province du Nouveau Brunswick

Gouvernement : <http://www.gnb.ca/index-f.asp>

Immigration : http://www.gnb.ca/immigration/francais/immigration/programme_candidats.asp

<http://www.missioneco.org/canada/infopays.asp>

Site ambassade de France au Canada

<http://www.international.gc.ca/canada-europa/france/>

Site RDEE : Réseau national de développement économique francophone

<http://www.rdee.ca/>

Site association/fédération française au Nouveau Brunswick

<http://www.afmnb.org/>

Site de la chambre de commerce du Nouveau Brunswick

http://www.ccedmundston.com/chambre_fr.php

Site d'emploi Nouveau Brunswick

http://jobbank.gc.ca/Search_fr.aspx

<http://www.nb.workinfonet.ca>

<http://nb.jobfutures.org/profiles/profile.cfm?noc=224&lang=fr&site=graphic>

<http://www.jobboom.com>

Site sur l'éducation

<http://www.gnb.ca/0000/index-f.asp>

Site sur l'assurance maladie

<http://www.gnb.ca/0051/0394/index-f.asp>

Site sur l'imposition

www.cra-arc.gc.ca/tax/menu.html

www.crarc.gc.ca/tax/nonresident/individuals/newcomer-f.html

Guides à l'intention des immigrants du Nouveau Brunswick

<http://www.gnb.ca/immigration/francais/immigration/kit/PNP-f.pdf>